L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est située à l'encoignure des rues de Chartres et Conti, en face de la Bourse.

**CONDITIONS**

… LETTRES PAR AN, payables six mois d'avance … ne s'abonne pas pour moins d'un an … à moins qu'ils n'aient … que celui qui voudra … renoncer à son abonnement … à l'ABEILLE, huit jours avant l'expiration …

Les avis … en anglais et en français … Le prix est … pour chaque … ne sont pas limité, … aux frais de ceux …

… née, pour publier les … ne se a reçu, à … ville, chargé de payer … l'éditeur doivent … elles resteront à la …

… Cour de Paroisse … Nouvelle-Orléans … Samedi … jour … et pour la ville … de Davis et d'autres … partage dans la … des esclaves ci-après …

… Lewis et aussi … une maison en bois … en arrière … construite aussi … mur qui sépare … en briques, ayant … côté de la dernière … terrain avec ses … l'encoignure nord … du canal Gravier … Poydras, sur cent … du canal … acheté … par acte, passé … vingt-cinq de … désigné sur le … sur la batture et … chemin public, ou sur … terrain marqué M, et … K, acquis par achat, … devant G R Stringer, … huit cent vingt huit. … des Religieuses, … par les rues … désignés par … no 8 B. Le terrain … faisant face à la … profondeur, mesure 48 … Félicité sur 120 … 3 mesure 50 pieds de … de profondeur … de face sur 120 pieds … mesurant 50 pieds de … pieds de profondeur … acquis par acte de … acte dans l'office de … janvier 1834 … ensemble le magasin … Gravier dans le faubourg … par les rues Gravier … magasins, mesurant 100 … Gravier, 102 pieds 4 … du Camp, 96 pieds … et 97 pieds 9 … Magasins, acquis par … par acte devant … 1827.

… situés dans le carré … du Camp, Lafayette … Marie … la rue du Camp sur 97 … Ces trois terrains … par le moyen d'une … la rue du Camp. Ces … par le dit feu … autrefois par Jonathan … quis par eux d'Edward … notaire, le 6 mars …

… environ 35 ans.
… environ 20 ans.
… 12, 18 et 24 mois de crédit … à satisfaction, garantis par …

… être passés pardevant … à la charge des acquéreurs … aux titres par … aux no 1 et 2 … qu'elles sont … Pour tout ce … Pierre … C. Pollock, notaire … 1818, fait le transport … illégitimes … pour ce qui concerne … le faubourg Lafayette … de formalité dans … Soniat …

… Jacobs et Wm. M. Lambeth … esclaves dans la succession … à vendre leurs propres … et aux mêmes termes … ci-dessus décrits, et qui … de famille dans les dits … homologuées.
… DUPLESSIS, reg des tes.

… ORLEANS … par le Register des Testamens … 1835, à midi, j'exposerai … de la succession de feu … ci-après décrite, savoir: cinq … au défunt et William … consenti que les droits … situés au faubourg … désignés par les Nos … par les rues du Marché … Pacaniers … lesdits terrains … chacun 25 pieds 6 … du Marché, entre les rues … et 159 pieds 9 pouces … ensemble toutes les … tous les droits et privilèges …

… conformément à un plan … arpenteur général, le 7 … de C. Pollock, not pub. … devra se charger du … somme de $1333 1-3 cha… payable à un, deux et trois … deux et trois ans de crédit … portant intérêt de six … avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour. … DUPLESSIS, Register.
… passé pardevant William … frais de l'acquéreur … janv

… Cour des Preuves.— … Acebo.—Il est ordonné … de cette succession au … publiq, lundi 9 mars … à l'effet de délibérer … il est de plus … nommé pour représenter … succession … 1835.
… HAS. MAURIAN, juge.
… W. F. C. DUPLESSIS, reg.

… ANE—Paroisse d'Orléans—… par le Register des Testamens … 1835, à midi, j'exposerai en … de Hewlett, à l'encoignure des … pour compte de la succession … esclaves ci-après décrits, savoir: … 45 ans; 2o. Ellick, âgé … âgé d'environ 30 ans. Conditions de la vente … Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le register des testamens … mars 1835, j'exposerai en vente publique … à la Bourse … encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour … la succession de feue Marguerite Constance Reine, f. c. l. veuve de Jean Baptiste Angebert Dubonnet.

Un terrain no 11, entre les rues Lacourse, Robin, Constance et … ayant 60 pieds de face sur la rue Constance sur 1… pieds de profondeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: 4, 8, et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
2 fév. W F C DUPLESSIS, rég des tes.
N B—L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. public aux frais de l'acquéreur.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le régister des testaments—Lundi, 9 mars 1835, à midi, à la Nouvelle Bourse, j'exposerai en vente pour compte de la succession de feu Paul Lacour, Dimanche, décédé, 19 terrains situés au faubourg Saulet, au-dessus de cette ville, d'après un plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 décembre 1833, et déposé en l'étude de Hugues Pedesclaux, not. public, savoir:

Terrain no. 1, mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, face à la rue Edward, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 19.

Terrain no. 2, attenant au no. 1, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles et borné dans le fonds par le terrain no. 19.

Terrain no. 3, attenant au no. 2, et mesure 32 pieds, face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 19.

Terrain no. 4, attenant au no. 3, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 19.

Terrain no. 5, attenant au no. 4, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, borné dans le fonds par le terrain no. 13.

Terrain no. 6, attenant au no. 5, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 13.

Terrain no. 7, attenant au no. 6, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 11.

Terrain no. 8, attenant au no. 7, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de veuve Valenot Foucher f. c. l.

Terrain no. 9, attenant au no. 8, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de la dite veuve Foucher f. c. l.

Terrain no. 10, attenant au no. 9, d'un côté, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, et face à la rue B…, lignes parallèles et borné dans le fonds par la propriété du P. Foucher f. c. l.

Terrain no. 11, mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, borné d'un côté par la propriété de la dite veuve Foucher et de l'autre côté par le terrain no. 12, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le no 7.

Terrain no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pieds 11 pouces, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 6.

Terrain no. 13, attenant au no. 12, et mesure 32 pieds face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no 5.

Terrain no. 14, attenant au no. 13, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 18.

Terrain no. 16, attenant au no. 15, et mesure 31 pieds 1 pouces 12 lignes, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, borné dans le fonds par le terrain no. 18.

Terrain no. 17, attenant au no. 16, et mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds, et face à la rue Edward, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le no. 18.

Terrain no. 18, mesure 27 pieds 10 pouces 5 lignes, face à la rue Edward, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, lignes parallèles, et borné d'un côté par les terrains nos. 14, 15, 16 et 17, et de l'autre côté, par le terrain no. 19, et dans le fonds par le terrain no. 13.

Le terrain no. 19, mesure 27 pieds 10 pouces et 5 lignes, face à la rue Edward, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, lignes parallèles, et borné d'un côté par le terrain no. 18, et de l'autre par les terrains nos. 1, 2, 3 et 4 et dans le fonds par le terrain no. 5.

Conditions de la vente: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets en coupons endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. Les actes de vente seront passés devant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
… fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—… d'un décret … lundi, 2 de mars prochain, à midi, sera exposé en vente publique, au café de la Nouvelle Bourse, pour compte de la succession de feu John Linton, la terre ci-après décrite, savoir:

Une habitation située à un peu près trois milles en bas de la Nouvelle-Orléans, sur la même rive du fleuve, dans cette paroisse, désignée par le no dix-huit, sur un plan tiré par Joseph Pilié, arpenteur de cette ville, sur le 24e jour de juillet 1834 et déposé en l'office de Félix Grima, Esq. notaire public pour cette ville, sous la date du 27eme jour des mêmes mois et an.

La terre mesure un arpent, seize toises, quatre pieds et six pouces de face, sur une profondeur de quarante arpens, avec un privilège sur la double concession faite par le gouvernement français le 17eme jour de mai 1758, cette terre étant la même qui fut achetée par feu John Linton, Esq. de John R. Grimes, Esq. qui l'avait acquise de la succession de feu Dr. W. Flood.

Termes de la vente: seize mille trois cent soixante six 26-100 piastres (15,366 26-100) assurés par une hypothèque sur la terre avec intérêt à huit pour cent par an, à … mai dernier jusqu'au parfait paiement; l'intérêt … ajouté au principal et en faire partie, à la fin de chaque mois de mai et doit porter un même intérêt. Le … le principal et les intérêts payables lorsque l'hypothèque … sur la propriété en faveur des héritiers de feu W. C. C. Claiborne, sera levée, biffée …

La balance du prix d'adjudication payable en un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant intérêt à raison de 6 pour cent par an. Le tout garanti par une hypothèque jusqu'au parfait paiement.
W F C DUPLESSIS,
27 janv Rég des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 20 février 1835, j'exposerai en vente, publique, à la Nouvelle-Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété ci-après décrite, savoir: un Terrain, situé dans cette ville, désigné par le numéro cinq, dans l'îlet douze, entre les rues Canal, Marais, Tremé et Jackson, mesurant soixante pieds sur la rue du Canal, sur une profondeur de cent vingt pieds, lignes parallèles, (mesure française) ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison double en bois, cuisine, hangart à laver, écurie, &c. le tout enclos. Conditions de la vente;—Quinze cents piastres comptant, la balance à un crédit de 12 et 18 mois, en billets endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passée pardevant W. Y. Lewis, not pub, aux frais des l'acquéreurs. 17 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le régister des testaments. Mardi 24 février 1835, j'exposerai en vente publique, à midi, à la Nouvelle Bourse, pour compte de la succession de Bayan Coulon, décédé, l'esclave AIMEE, négresse âgée d'environ 23 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et un peu repasseuse.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 21 jan

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens—Lundi, 23 février 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Patterson, les esclaves nommés, Minerva, mulâtresse âgée de 19 ans, Juliana, négresse âgée d'environ 23 ans;
Conditions de la vente: 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
21 janv W F C DUPLESSIS, rég des tes.
L'acte de vente sera passé pardevant Hughes Pedesclaux, not pub, aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Vente par le régister des testaments, Jeudi 26 février 1835, à midi, j'exposerai en vente publique, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Taylor, une esclave nommée LUCY, âgée de 16 ans.
Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à quatre mois de crédit, en billet endossé, à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour
W F C DUPLESSIS, rég. des test.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas not. public aux frais de l'acquéreur. 21 janv

TRAITES sur New-York à vendre par
HARRISON, BROWN & co.
23 janv rue Royale no. 117.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, que le départ de l'un d'eux étant fixé très prochainement pour France, ils se chargeront de faire exécuter dans le dernier genre, toutes espèces d'habillemens, et en général tout ce qui concerne leur état. Ils se chargeront également de toutes autres commissions qui leur seront confiées. … Nos cliens sont priés de passer à leur magasin, afin d'inscrire leurs noms sur la liste qui est ouverte à partir de ce jour jusqu'au moment du départ de l'un d'eux.
2 fév 1m BARBARIN & HILL.

ON demande un professeur pour la langue française dans une institution de cette ville. On désire qu'il ait de bonnes recommandations, s'adresser au bureau de l'Abeille 3 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi 10 mars 1835, j'exposerai en vente publique, à la Bourse à midi pour le compte de la succession de feu Christophe Negelé?, décédé, les esclaves et propriétés ci-après décrites, savoir:

ESCLAVES.

1o. Aimée, négresse âgée d'environ 60 ans, domestique de maison, …
2o. Célestin, nègre âgé de …
3o. Céline, négresse, âgée d'environ 21 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, et son enfant … âgé d'environ 4 mois.
4o. Peggy, négresse, âgée d'environ 24 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, et George son fils, âgé d'environ 20 mois.
5o. Jean, nègre âgé d'environ 19 ans, … adonné à la boisson.

PROPRIETES FONCIERES.

1o. Un Terrain situé en cette ville, à l'encoignure des rues des Remparts et Dumaine, ayant mesure française soixante trois pieds de face à la rue des Remparts, sur 86 pieds environ de profondeur, ensemble une maison en briques, composée de 4 appartemens, une galerie, 2 cabinets et deux cuisines en briques dans la cour dont une à étage et l'autre basse, laquelle propriété est vendue sujette aux frais des banquettes qui doivent être payées par l'acquéreur à la Corporation, qui les fait faire en ce moment.

2o. Un Terrain attenant à celui ci-dessus décrit, ayant mesure française 34 pieds environ de face à la rue du Maine, sur 63 pieds de profondeur; ensemble une maison en bois, composée de 4 appartemens, galerie, 3 cabinets, et une cuisine batie également en bois.

3o. Un Terrain situé aussi en cette ville, rue Toulouse, entre les rues des Remparts et celle Bourgogne, maintenant occupé comme écurie par M. Labrouche Dugas, ayant (mesure française) 66 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds 8 pouces de profondeur; ensemble les bâtisses et hangars, ledit terrain sujet à une rente annuelle et perpétuelle de 60 piastres due à la Corporation de la Nouvelle-Orléans.

4o. Un Terrain situé au faubourg Lacourse, formant l'encoignure des rues Erato et Nayade; et 120 pieds de face et profondeur sur la rue Erato; ledit terrain désigné par le no. 8, de l'ilet no. 72 au plan dudit faubourg.

5o. Et un Ilet de Terre de forme irrégulière situé dans la ville de McDonough, de l'autre bord du fleuve, Paroisse d'Orléans, désigné par le no. 114, sur le plan de ladite ville, et borné par la rue Franklin et la rue Ptolomée et la Réserve.

Conditions de la vente:—Les esclaves en deux paiemens égaux, à un crédit de 6 et 12 mois; et les propriétés foncières, en trois paiemens égaux, à un crédit de 1, 2 et 3 ans, le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, reg.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, n. p. pub. aux frais des acquéreurs. 7 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans.—Vente par le Register des testamens.—Vendredi 13 de mars 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Thomas P. Harper, les propriétés foncières qui suivent, savoir:—

1o. Un Terrain situé dans le faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, et étant plus amplement désigné sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville daté le vingt neuf décembre 1820, par le terrain no. 5, situé à l'encoignure des rues Nuns et Religieuses, mesurant, quarante pieds de face sur la première, sur cent pieds 8 pouces, faisant face à la dernière, et borné d'un côté par le terrain no. 4, et de l'autre par le terrain no. 6, ensemble tous les privilèges et dépendances qui y appartiennent.

2o. Un autre Terrain situé dans la paroisse de Jefferson dans le faubourg des Religieuses, dans le bloc renfermé par la rue des Religieuses, le chemin de Ste. Marie, la rue St. Amant et le chemin Ste. Félicité, dénommé par le no. 3 dans le bloc no. 8 A. sur le plan tiré le vingt troisième jour mai 1829, par Joseph Pilié, voyer de la ville, ce plan se trouve dans le bureau de Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, ledit terrain mesure quarante huit pieds un pouce face, sur la rue des Religieuses, et quarante pieds de face sur la rue St. Amant, borné d'un côté par le terrain no. 2, sur la ligne s'étendant cent cinquante sept pieds un pouce deux tiers dans la profondeur, et de l'autre côté par le terrain no. 4 sur une ligne s'étendant cent trente et un pieds, sept pouces un tiers, dans la profondeur (le tout d'après la mesure française.)

Conditions:—6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, register.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire pub., aux frais des acquéreurs.
10 février.

PAROISSE D'ORLEANS.

VENTE par le register des testamens—Samedi, vingt-un février 1835, à dix heures du matin, j'exposerai en vente, rue Carondelet, entre les rues du Canal et de la Commune, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu James Picket, et immédiatement après, j'exposerai en vente, rue du Camp, au dessous de l'Hôtel de Bishop, le contenu de la boutique d'un peintre, appartenant à la société qui a existé entre le défunt James Picket et Robert Clannon, et tous les droits, titres et intérêts qu'avait le défunt dans la dite société.

Conditions de la vente: le mobilier, rue Carondelet, comptant. Pour la boutique &c., rue du Camp, l'acquéreur devra fournir ses billets à 3, 6 et 9 mois du premier janvier 1835, endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, et se chargera du paiement de toutes les dettes dues par la société et donnera un cautionnement de la somme de huit cents piastres. Les dettes de la société devront être payées dans les huit premiers mois de l'année 1835.
Par ordre de la cour,
10 fév W F C DUPLESSIS, reg. des tes.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le register des testamens.—Vendredi, 13 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feue Marie Louise Sénéchal d'Auberville, veuve Francisco Bouligny, l'esclave et la propriété ci-après décrite, savoir: Henri, mulâtre âgé d'environ quatorze ans, domestique de maison, adonné à la boisson.

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de terre situé dans le district de Barataria, ayant 7 arpens, plus ou moins, de face sur le côté droit du bayou des Familles, sur quarante arpens, plus ou moins, de profondeur.

Conditions de la vente: L'esclave payable, un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit et le morceau de terre à un, deux et trois ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale, les dits billets devant être divisés par coupons à la convenance des héritiers ou de l'administrateur.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, reg des tes.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév

PAROISSE D'ORLEANS—COUR DES PREUVES.

VENTE par le Régister des Testaments—Samedi 7 mars 1835, à midi j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Rick, les esclaves suivans: Simon, nègre d'environ 30 ans, charretier, Vicy, négresse âgée d'environ—ans, domestique de maison, et son enfant nommé Charles, âgé d'environ—ans, lequel enfant devra être affranchi lorsqu'il aura atteint l'âge de 25 ans. Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu, devant mon bureau, pour compte de la susdite succession, un dray et une charrette.

Conditions de la vente: les esclaves un tiers comptant, et la balance à 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et le dray et charrette payables comptant.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Régister.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Le jeudi 19 février 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Demoiselle Adélaïde Darby f. c. l. décédée, les esclaves et la propriété ci après décrite, savoir: esclaves Femina alias Maimo, négresse, âgée d'environ 32 ans, blanchisseuse, cuisinière et un peu repasseuse, et ses deux enfans; Marius ou Vinesse, mulâtre, âgé de 3 ans et 6 mois, et Eloy, mulâtre, âgé de 18 mois.

Terrain, un Lot de Terre situé dans cette ville, dans la rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier, mesurant 32 pieds 6 pouces de face, sur 90 de profondeur, attenant d'un côté à la propriété appartenant ou ayant appartenu à Jean Baptiste Prampin, et de l'autre côté à celle appartenant ou ayant appartenu à la succession de Pierre Olivier, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente:—Les esclaves, la moitié comptant et l'autre moitié à six mois de crédit; la maison et le terrain à … et 12 mois de crédit. Le tout en billets endossés à la satisfaction des parties intéressées, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 16 janv

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1835.

A une assemblée du comité tenue le 2 du courant,
Thos. Banks,
William McCawly,
J. H. Fields,
Jules Le Blanc,
Michael Maher,
Thos. Toby,
Manuel …
Thos. Toby fut nommé … en remplacement de M. Peter Laidlaw …
Toutes personnes ayant des réclamations contre le bureau, sont priées de les présenter pour liquidation.
3 janv S. H. TURNER, secrétaire.

ON a besoin d'un commis de premier ordre, qui ait travaillé dans une des premières maisons de cette ville. S'adresser … rue St. Louis. 10 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens. Vendredi, 20 février prochain, à midi précis, il sera exposé en vente à la Bourse d'Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans la ville de la Nouvelle Orléans, pour le compte de la succession de feu Paul Mathias Antoine Peychaud, les propriétés foncières et les esclaves ci-après décrits, savoir:

1o. Un morceau de terre ou habitation située dans la paroisse Tammany, généralement connue sous le nom des moulins inférieurs de Peychaud, consistant en la moitié sud (la plus rapprochée de Covington), de la section de six cent quarante arpens de terre, traversée par la branche orientale du bayou Falia; la dite demie section contenant trois cent vingt arpens de superficie, doit être fixée par une ligne traversant la dite branche du bayou Falia, de manière à diviser cette section en deux parties égales, le tout conjointement avec le moulin à scie qui s'y trouve, la maison principale, les écuries, les granges, cabanes à nègres et autres bâtisses, ainsi que les outils et autres ustensiles qui dépendent des moulins ou en font partie.

2o. Un autre morceau de terre ou habitation également dans la paroisse St. Tammany, généralement connu sous le nom des moulins supérieurs de Peychaud; la dite habitation consistant en 320 arpens de terre de superficie, formant la moitié nord de la dite section, de 640 arpens, susdite, conjointement avec le moulin à scie qui s'y trouve, la maison principale, les étables, les granges, cabanes à nègres et autres améliorations, ainsi que les autres ustensiles dépendant des moulins et de la Forge, ou qui en font partie.

3o. Un morceau de terre adjoignant les propriétés sus-décrites, dans la même paroisse, situé sur la crique Abeon, et contenant 640 arpens, étant le morceau de terre que le défunt P. M. A. Peychaud avait acquis de Martin Gordon Pehn, par acte passé devant Carlisle Pollock, notaire public de la Nouvelle Orléans, le 9 janvier 1833, conjointement avec les améliorations qui peuvent s'y trouver.

4o. Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, sur le cours d'eau Tchefuncte, contenant 640 arpens, étant le même morceau de terre que Nelson Peychaud avait acquis de Daniel Edwards, par acte passé devant le juge de la paroisse St. Tammany le 14 mai 1830: conjointement avec les améliorations qui peuvent s'y trouver.

5o. Les esclaves employés aux moulins susmentionnés:

1. LEWIS, nègre, âgé de 33 ans, scieur et équarisseur.
2. WILLIAM, nègre âgé de 31 ans, scieur et équarrisseur.
3. FRANK, mulâtre, âgé de 30 ans, scieur.
4. JAMES, nègre, âge de 38 ans, charretier et pioche.
5. SALOMON, nègre, âgé de 24 ans, scieur et hache.
6. MICHÆL, nègre, âgé de 30 ans, hache.
7. TOM, nègre, âgé de 30 ans ans, hache.
8. CHANCY, négresse âgée de 20 ans, avec ses trois enfans, savoir: Charles de 3 ans, Mary de 18 mois et un enfant mâle.
9. ZEKIEL, nègre âgé de 25 ans, batelier, habitué à naviguer sur le lac.
10. MARGARET, négresse âgée de 35 ans, un peu cuisinière.
CELIA, négresse âgée d'environ 40 ans, un peu cuisinière.
11. JOHN ADAMS, âgé de 35 ans, hache et un peu forgeron.
13. DICK GRIFFIN, nègre âgé de 30 ans, scieur, hache, et pioche.
14. JOHN, nègre, âgé de 30 ans, charretier et pioche.
15. ISOM, nègre de 22 ans, scieur, hache et pioche.
16. JACK MOURTON, nègre âgé de 30 ans, charretier, scieur et pioche.
17. PETER, âgé de 35 ans, scieur et pioche, boitant par suite d'une blessure à la cuisse.
18. MARTHA, négresse âgée de 33 ans, un peu cuisinière.
19. AMARANTHE, négresse âgée d'environ 35 ans, bonne domestique et lavandière, acquise de A. Lafferanderie par acte au rapport de L. Feraud, not, en date du 7 juin 1833.

Conditions de la vente: les propriétés foncières, à 3 termes égaux, d'un, deux et trois ans à partir du jour de la vente; et les esclaves en deux termes égaux, payables en tout avril prochain 1835 et en tout avril 1836. Les deux moulins seront vendus séparément avec leurs dépendances susmentionnées (le bétail excepté). Le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les biens respectivement vendus. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs devant Carlile Pollock, N: P.
Par ordre de la cour.
16janv W F C DUPLESSIS, rég

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, Cour des Preuves—vente par le régister des testaments—Mercredi 11 mars 1835, j'exposerai en vente publique, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu J. C. Michel, les esclaves suivants, savoir:

1o. Un mulâtre nommé THOMAS, âgé d'environ 25 ans, boulanger, cuisinier et domestique de maison, lequel mulâtre si-nommé d'après une clause du testament du défunt J. C. Michel, doit être affranchi dans cinq ans, à compter du 2 juin 1834.

2o. Une négresse nommée MARY, âgée d'environ 22 ans, cuisinière laquelle suivant le même testament doit être affranchie dans 10 ans, à compter du 2 juin 1834.

Conditions de la vente: la moitié comptant, et l'autre moitié à 6 mois de crédit; en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B Les acte de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, aux frais des acquéreurs. 4 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 11 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Louis Foucher, les esclaves ci-après décrits, savoir: Ellick, nègre américain, âgé 24 ans, bon ouvrier; Zéline, négresse africaine, âgée d'environ 50 ans, blanchisseuse, et Célestin, nègre créole, âgé 21 ans, charretier, un peu jardinier et palfrenier.—Conditions de la vente.—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spécial.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, register.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Felix de Armas, not. pub., aux frai des acquéreurs. 30 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—Vente par le register des testamens—Samedi, 14 février 1835, j'exposerai en vente publique à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Bourbon et Bienville, pour compte de la succession de feu Pablo Sagalas, décédé, le contenu d'un cabaret (grocery store) consistant en vins, sucres, liqueurs, savon, chandelle, faïence, etc. Ensemble linge de corps, meubles:

Immédiatement après, à l'encoignure des rues Bourgogne et Bienville un autre cabaret appartenant au même, Pablo Sagalas, consistant aussi en sucres, liqueurs, etc. ensemble quatre chevaux, trois drays, trois charettes et autres effets appartenant à la succession.

Conditions de la vente: Le cabaret, à l'encoignure des rues Bourbon et Bienville, sera vendu en bloc, ensemble le bail que le défunt Pablo Sagalas avait de la dite maison où se tenait le dit cabaret. L'acquéreur devra se charger du paiement du loyer du jour de la vente, jusqu'au 31 décembre 1835, à raison de $120 par mois, et de plus de donner pour le prix d'achat du cabaret, ses deux billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, payables à 3 et 6 mois du jour de la vente.

Le contenu du cabaret à l'encoignure des rues Bourgogne et Bienville, et les autres effets pour toute somme de et au-dessous de $100 comptant, audessus de cette somme 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires. Par ordre de la cour.
2 fév W F C DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des testamens—Vendredi 6 mars 1835 à midi j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Legg Sr. l'esclave ci-après décrit, savoir: Lizy, négresse âgée d'environ 20 ans.
Condition de la vente: comptant. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register
N. B. L'actes de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. public, aux frais des acquéreurs. 2 fév.

PAROISSE D'ORLANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Jeudi 12 février courant, à midi, j'exposerai en vente publique, à midi, à la Bourse pour compte de la succession de feu Charles Burk Sumner: 25 Actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, sur chacune desquelles la somme de cinquante piastres été payée. Conditions de la vente—Comptant. Par ordre de la cour.
2 fév W. F. C. DUPLESSIS, Reg'

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le register des testamens—Vendredi 6 mars à midi j'exposerai en vente, à la Bourse Hewlett, pour compte de la succession de feue Marie Jeanne Prévost … la propriété ci-après décrite, savoir: Une partie d'un lot de terre situé rue Mandeville, faubourg Marigny, entre les rues Casacalvo et Moreau, ayant 35 pieds de face, mesure française, du côté sud de la rue Mandeville, sur 145 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et dépendances qui sont dessus.

Conditions de la vente: moitié comptant et l'autre moitié à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
2 février 1835 W. F. C. DUPLESSIS, register.
N B—L'acte de vente sera passé par devant Carlile Pollock, not. public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 26 février 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse, pour compte de la succession de John W. Hunt, une esclave nommée Elsey, âgée d'environ 50 ans.
Conditions de la vente—Six mois de crédit en billet endossé à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé devant H. B. Cénas notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens—Mercredi, 25 février 1835, à midi, à la Nouvelle Bourse, j'exposerai en vente publique, pour compte de la succession de feue Marie Louise Dileh? alias Javotte f. c. l. l'esclave Marguerite, négresse âgée de 40 ans.
Conditions—4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
21 janv W F C DUPLESSIS, rég des tes.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, not pub, aux frais de l'acquéreur.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—vente par le régister des testaments. Samedi, 14 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour le compte de la succession de feu Maurice Crowell, l'esclave BETSEY, âgée d'environ 45 ans.
Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour
W F C DUPLESSIS, reg des tests.
N. B. l'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima esqr., not. public, aux frais des acquéreurs. 11 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi 11 de mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Pierre Louis Blanchard h. de c. l. et de Michel Blanchard h. de c. l. copropriétaire qui consent à la vente; L'esclave ci-après décrite: Un nègre nommé Janvier, âgé de trente deux ans, souvent un peu employé à bord des bâtimens comme …, et ayant eu un bras démis, ce qui l'empêche de faire de forts ouvrages.—Conditions de la vente:—Comptant—Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, reg.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Theo. Seghers, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 2 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Marie Joseph Macarty C. f. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Augustin Macarty, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité, en versant dans le trésor de l'état la balance qui paraît être due à cette succession d'après le compte présenté.
Par ordre de la cour.
6 fév W F C DUPLESSIS, register.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de veuve Pierre Voisin.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Voisin administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains réparti conformément au compte et l'administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour.
6 fév W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Gardner Johnson, a présenté une petition à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hopson M. Hubbard, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.
Par ordre de la cour,
9 fév W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Eléonore Rabassa veuve Pigneguy.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Barthelemy Bacas, exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
9 fév W. F. C. DUPLESSIS, reg. de tes.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans. Cour des Preuves. Ventes par le régister des testamens. Samedi 7 Mars 1835, à midi à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la succession de feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir: Neuf terrains situés dans le faubourg Ste. Marie, entre les rues Nouvelle Levée, Louisa, Pearl et Delor, désignés par les numéros 1 jusqu'à 9, conformément à un plan fait par F. Zimpel député arpenteur général, en date du 16 décembre 1834, et déposé au bureau de Félix Grima notaire pub.

Terrain No. 1, mesurant 39 pieds 2 pouces de face, à la rue Delor, sur une profondeur de 132 pieds 6 pouces, ayant 40 pieds de largeur dans le fond, borné du côté attenant à la rue de Pearl, par la propriété de N. Goodale, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et la propriété du dit N. Goodale; et dans le fond par la propriété du dit N. Goodale—ensemble la maison à trois étages, en briques, et les autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain No. 2, attenant au no. 1, d'un côté à du no. 3, de l'autre, mesurant 41 pieds de face à la dite rue Delor, 40 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces, borné dans le fond par la propriété du dit N. Goodale, le dit no. 2, mesurant 41 pieds de face sur la dite rue Delor, avec la jouissance d'une allée de 5 pieds 3 pouces à l'usage commun des terrains numéros 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques, et améliorations.

Terrain No. 3, mesurant 20 pieds 1 pouce de face à la rue Delor, sur une profondeur de 102 pieds, 10 pouces, ayant une largeur dans le fond de 25 pieds, 4 pouces, borné d'un côté, par le terrain no. 4, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et en partie par l'allée appropriée à l'usage commun des dits terrains no. 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques et autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain No. 4, mesure 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, 23 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, et 102 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations; le dit terrain no. 4, mesurant 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, y inclus une allée de 4 pieds 6 pouces, appropriée à l'usage commun des terrains no. 4. 5 et 6, borné d'un côté par le terrain no. 3, et de l'autre côté par les terrains no. 7, 8 et 9.

Terrain No. 5, étant et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Delor, mesurant 22 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 51 pieds, face à la rue Delor, 57 pieds de profondeur sur la ligne séparant le dit terrain de la dite allée.

Terrain No. 6, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 43 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne opposée le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain No. 7, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 63 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes du côté opposé sur la ligne le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain No. 8, mesure 20 pieds, 11 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 7, 74 pieds et 9 pouces du côté opposé, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 9, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain No. 9, mesure 20 pieds, 11 pouces, face à la Nouvelle Levée, 74 pieds, 9 pouces, de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 8, 79 pieds, 10 pouces et 4 lignes du côté opposé qui le sépare de la propriété du dit N. Goodale, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour W. F. C. DUPLESSIS.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant Félix Grima, not pub, aux frais des acquéreurs. 20 jan

BANQUE DU COMMERCE
DE LA NOUVELLE ORLEANS.

LES personnes qui ont des actions de cette banque sont notifiées par les présentes, que conformément à l'acte d'incorporation, il y aura une élection annuelle de … directeurs au nom des actionnaires, à la dite banque, le 2 mars prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
Par ordre de la direction.
29 janv JOSEPH SAUL, caissier.

VENTES PAR LE MARSHAL

G. Bedford et al. contre la goëlette Nelson, capitaine … et propriétaires.

EN vertu de huit ordres de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et par consentement des parties, j'exposerai en vente publique le vendredi 13 février 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la goëlette Nelson, ses agrès et apparaux, comme elle se trouve maintenant mouillée de l'autre côté du fleuve en face de la ville. Conditions de la vente comptant.
2 fév B. BEAUREGARD, marshall.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 12 février 1835, à 4 heures p. m. à mon bureau, rue Ste. Anne, 1 Presse et deux Caractères d'imprimerie, saisis à la poursuite A. A. Suarez.
2 fév B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 12 février 1835, à 4 heures p. m. à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, 1 Side-board, 1 lot d'ustensiles de cuisine, 1 armoir d'acajou, 3 petites tables, 16 chaises, 1 table d'acajou, saisis à la poursuite de Peters & Millard. 2 fév B. BEAUREGARD, marshal.

P. Bordain contre J. C. Michel.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 12 de février 1835, à 4 heures p. m. à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 36, 1 armoir, 1 lit, 1 lavabo, 2 tables, 1 bureau, 11 chaises, 1 armoir, 2 petites lampes, 1 poële et ses tuyaux, &c., saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant.
2 fév B BEAUREGARD, marshall.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Lanusse, juge conseiller de la cour de la cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le Samedi 20 février 1835, à 4 heures p. m., sur le railroad, près de la rue de la Victoire, un lot de poteaux et 200 planches, saisis à la poursuite de F. Baroueti.
Conditions: comptant. B. BEAUREGARD,
11 fév marshal.

G. Sutter vs. Paulin.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, Mardi le 24 février 1835, à 4 heures p. m., à mon bureau rue Ste. Anne, no. 30, 2 bois de lits, 1 armoire, 1 buffet, et divers autres meubles saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant. B. BEAUREGARD,
11 fév marshal.

B Snow vs. McCabe.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste Anne, no. 30, Mardi 24 février 1835, à 4 heures p. m., 1 table, 1 side-board et une armoire, saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant. B. BEAUREGARD,
11 fév marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon M. Blache, président en la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le jeudi 12 février 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres,

4 terrains situés au nouveau faubourg Marigny, mesurant chacun 30 pieds en face à la rue St. Antoine, sur 150 pieds de profondeur. Un autre terrain situé sur la rue de la Loi, mesurant 30 pieds de face à la rue de Loi, sur 120 pieds de profondeur. Les dits terrains sont contenus dans l'îlet formé par les rues St. Antoine, Bagatelle, la Loi et Magistrats, saisis à la poursuite de de H Vitaud, dument autorisée par son mari, J Vitaud. Conditions—comptant. 10 janv B BEAUREGARD, marshal.

Elisha Crocker contre A C Williamson.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 26 février prochain (1835) à midi, à la cour de paroisse de la paroisse de Jefferson, le bail à prendre de 4 terrains par le défendeur, les dites améliorations devront être estimées et payées à l'expiration du bail, par le locataire, sujet à un loyer du terrain de 60 piastres par mois, payable en 4 notes de sommes égales de 180 piastres chacune, à 3, 6, 9 et 12 mois à dater du premier de chaque janvier.

1 Le bail de 4 terrains situés dans le faubourg des Religieuses, designés sur le plan du dit faubourg par les nos. 1, 2, 3 & 4

Le lot no 1 a 144 pieds et 3 pouces sur la rue Ste. Marie; 180 pieds 6 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas; 120 pieds sur la ligne qui le sépare du no 2 et 23 pieds 4 pouces sur le derrière; sur ce lot est l'Hotel Bull's Head, bâti en briques par le défendeur, et une cuisine en briques et une citerne de 5000 gallons sur le derrière, plus une écurie pour 20 chevaux et tout ce qui convient à un grand hotel, il est loué maintenant à 90 piastres par mois jusqu'au 22 février 1836, contigu à l'Hotel Bull's Head et sur le terrain no 1 est une forge qui est louée 15 piastres par mois.

2 Le terrain no 2 a 60 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, 60 pieds sur le derrière, 120 pieds sur la ligne qui divise ce terrain de celui no 2 et 120 pieds sur la ligne le divisant du terrain no 3, sur lequel est une … à étage qui est loué à raison de 25 piastres par mois.

Le terrain no 3 a 60 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, 60 pieds sur le derrière, 120 pieds sur la ligne qui sépare ce terrain de celui no 2 et 120 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain no 4.

Sur le terrain no 3 et sur une partie du no 2, sont 5 maisons de briques à une étage, avec cuisines et citernes à chacun, et sont louées maintenant à raison de $19 50 par mois; ces 5 maisons devront être estimées et payées à l'expiration du bail.

Le terrain no 4 a 24 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas et 24 pieds sur le derrière, 126 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain no 3, et 120 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain appartenant à M. Silvester ou Millaudon. Sur ce lot no 4 sont 5 maisons en briques et à deux étages, avec balcons sur le devant, une cuisine à étages pour chacune, et dans la cour des citernes, etc. Ces 4 maisons sont louées à raison de 20 piastres chacune par mois à l'année, et devront être payées à l'expiration du bail par le locataire. Ce bail, expirera le 21 décembre 1836, ce qui fait 46 mois, le tout est hypothéqué pour assurer la somme de 2940 piastres et un intérêt de 840 piastres du 4 février 1832 jusqu'au paiement et un intérêt de 5 pour cent sur la balance de la demande judiciaire, savoir: 18 d'octobre 1834 jusqu'au paiement; et une négresse nommée Lucy âgée de 38 ans; c'est un excellent sujet, honnête et sobre, elle est parfaitement acclimatée et exempte de tous les vices prévus par la loi. Le tout est saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
JACQUES CHARBONNET, Jr
Paroisse Jefferson, 27 janv

AVIS.

COUR des Preuves, Paroisse de Jefferson, mercredi, 25 février prochain, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle Orléans, à midi, les propriétés formant partie de la succession de feu Joshua Hyde; savoir:

1o. Un Terrain situé dans le faubourg Lafayette, désigné sous le no. 70 d'après le plan dudit faubourg et mesurant soixante pieds de face sur la rue Rousseau, sur cent cinquante pieds de profondeur et face à la rue St. Philippe, le tout mesure française; étant un lot d'encoignure, avec les améliorations, consistant en une bonne maison, écurie et dépendances.

2o. Un autre Terrain dans le faubourg Livaudais, désigné sous le no. 10, dans l'ilet 95, formant l'encoignure des rues Plaquemines et Washington, et mesurant 30 pieds sur la première, sur 150 pieds de profondeur et faisant face à la dernière, le tout mesure française.

Conditions—Comptant.
Paroisse de Jefferson, 26 janvier 1835.
26 janv F. DUGUE, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—Paroisse d'Orleans—vente par le régister des testaments, le mardi 3 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les propriétés foncières ci-après décrites, pour compte de la succession de feu William H. Ireland, savoir:

1o. Un lot de terre situé dans la rue du Canal, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant 25 pieds 8 pouces de face sur la rue du Canal sur 120 pieds de profondeur.

2o. Quatre lots contigus de terre situé dans l'îlet No. 6, borné par les rues Philippe, Canal, Remparts et de la Commune, désigné par les Nos. 70, 71, 81, et 82. Le 1er ayant 75 pieds de face sur la rue Philippe et 122 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 71, et 127 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 65 et 68 et d'une partie du lot No. 67, le second ayant 60 pieds de face sur la rue Philippe et 122 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 70, et 119 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 72. Le troisième ayant 60 pieds de face sur la rue des Remparts, 119 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 80, et 123 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 82. Et le quatrième ayant 60 pieds de face sur la rue des Remparts, 123 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 81, et 127 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 69, 68 et d'une partie du lot 67, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3o. Un certain lot de terre situé faubourg Lafayette, dans la paroisse Jefferson, désigné sous le No. 10; le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Jackson et Brainard ayant mesure française, 277 pieds de face sur la première, sur 300 pieds 8 pouces et 4 ligne de face sur la dernière; et ayant 294 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 11 et 277 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de l'autre moitié du dit lot.

Conditions de la vente, un cinquième comptant, et le surplus en quatre paiemens égaux, en un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction, garantis par une hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Testam.
N. B. Les actes de ventes doivent être passés pardevant Hughes Pedesclaux Esq. not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 janv

WANTED—Pontchartrain Rail Road Stock.
feb 6 E. GOTTSCHALK, broker